



Commission : Association d'épuration Coruz-Menthue Naz et Dommartin (Montilliez), Peyres- Possens (Montanaire) (AECM)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membre de la commission de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue, nommé par le Conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de conduire durant les 12 derniers mois.

But de l'association : elle a pour but de collecter et d'évacuer les eaux usées des communes membres et de les faire traiter à la station d'épuration de l'association. Pour ce faire, l'association assume les responsabilités suivantes :

- L'étude et la réalisation de la station d'épuration, des collecteurs nécessaires entre les communes intéressées, des collecteurs d'amenée à la station d'épuration des eaux usées, des ouvrages spéciaux, de même que d'autres installations éventuelles d'intérêt commun en relation avec l'épuration.
- L'exploitation et l'entretien des dites installations.
- L'extension ou la modification éventuelle des installations.

But de la commission : Le conseil intercommunal joue dans l'association le rôle du conseil communal dans la commune. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'AECM.

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire : les personnes suivantes font partie de la commission : MM. Steve Tornay et Eric Gilliard

Il est à relever que la municipalité est également représentée par M. Marc Bourlard au conseil et par MM. Michel Rosset et Pascal Arbenz au CODIR.

Nombre de séances : la commission a siégé une fois le 19 mars 2026 à la salle du Four à Pain à Naz pour l'assemblée annuelle.

Résumé de l'assemblée :

- Il n'y a pas eu de problème dans l'exploitation de la Step. Les travaux d'entretien courants ont été réalisés, ainsi que le remplacement de la souffleuse.
- Les comptes 2025 sont conformes au budget. Les travaux de maintenance continuent à être effectués selon le planning prévu pour une somme d'environ CHF 28'000. Les revenus proviennent principalement de la participation des communes à raison de CHF 110 par habitant (475 habitants pour Montilliez et 171 habitants pour Montanaire).
Le prix par habitant est maintenu à CHF 110 par habitant pour couvrir les coûts.
- Avec CHF 95'010 de charges et CHF 92'060 de revenus, l'exercice 2025 se termine avec un excédent de charge de CHF 2'337.
- L'association n'a pas de dettes et possède CHF 6'855 de capital et CHF 4'500 de fonds de réserve, pour un total du bilan à CHF 41'637.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Steve Tornay - rapporteur